

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>ic</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>ie</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

---

1898

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

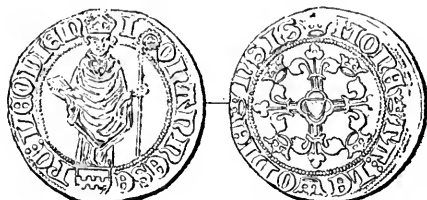
---

1898

## UN GROS

A L'EFFIGIE EN PIED DE JEAN D'ARCKEL

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE (1364-1378).



*Droit.* Jean d'Arckel, en costume sacerdotal, debout dans le champ. L'évêque est mitré et porte au cou un petit écusson avec une croix. Il tient un livre de la main droite et une crosse de la main gauche. A ses pieds, se voit un écusson d'argent à deux fasces bretessées de gueules (*Arckel*). Le sommet de la mitre et la pointe de l'écu d'Arckel coupent la légende et vont jusq'au bord de la pièce.

*Légende :* I — O H A R C K E L — P R : L E O D I E N

*Rev.* Croix à triple nervure dont les extrémités sont fleuronées. Le milieu est formé d'un quadrilobe ayant un petit écu d'Arckel (?) au centre. Une couronne se voit dans chaque canton à hauteur des fleurons.

*Légende :* ☞ M O N E ☞ Π Π : L E ☞ O D I E ☞  
N S I S.

Argent.

Poids : 2gr. 144.

Notre collection.

Jean d'Arckel était évêque d'Utrecht depuis 1341 lorsqu'il fut transféré, en 1364, par le pape Urbain V, à l'évêché de Liège devenu vacant par la nomination d'Englebert de la Marck à l'archevêché de Cologne.

Jean d'Arckel avait gouverné avec sagesse à Utrecht. Il avait obtenu de l'empereur Louis IV de Bavière, nous apprend *L'Art de vérifier les dates*, pour lui et ses successeurs, le droit de battre monnaie à son coin, prérogative dont ses prédécesseurs avaient déjà fait usage et qui fut vraisemblablement confirmée en sa faveur. Van der Chijs donne un diplôme de l'empereur Charles IV, accordant aux évêques d'Utrecht, à la demande de Jean d'Arckel, alors déjà évêque de Liège, le droit de battre monnaie d'or et d'argent dans l'évêché partout où cela leur conviendra et même sans l'intervention du Chapitre.

Jean d'Arckel fut l'introducteur de la forte monnaie à Utrecht. Il a laissé, pour cet évêché, une jolie suite de gros et de fractions de gros au buste mitré de face avec l'écu d'Arckel au cou (1). La plus petite subdivision de ce gros porte simplement, faute de place, semble-t-il, l'écu d'Arckel sommé de la mitre.

A son arrivée à Liège, Jean d'Arckel y trouva la grosse monnaie en usage depuis longtemps.

(1) *De munten der bisschoppen van de heerlijkheid en de stad Utrecht*, etc., door P.-O. VAN DER CHIJS, pp. 103 et suiv. et pl. IX et X.

Cet évêque nous a laissé des espèces monétaires nombreuses et un peu plus variées que celles qu'il émit à Utrecht. Nous lui devons, entre autres, le *grand mouton d'or*, pièce que M. le baron de Chestret de Haneffe a définitivement restituée à ce prélat (1).

La monnaie que nous avons fait figurer en tête de ces lignes offre un type complètement nouveau à Liège et vient, très à propos, rompre l'aspect un peu monotone de la série monétaire de Jean d'Arckel. Cette pièce est absolument semblable au gros frappé à Deutz par Englebert III de la Marck, archevêque de Cologne (1364-1368) (2). Englebert de la Marck ayant occupé le siège épiscopal de Liège de 1345 à 1364, il n'est pas impossible que l'on retrouve, un jour, le gros liégeois à l'effigie debout de ce prélat qui aurait alors continué à se servir de ce type à Cologne après son élévation à cet archevêché. Cuno de Falkenstein, successeur, à Cologne, d'Englebert de la Marck, y a également émis des gros à l'effigie en pied (3).

Le règne de Jean d'Arckel à Liège fut marqué

(1) *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, p. 165 et pl. XIV, n° 250.

(2) *Beschreibung der colnischen Münzen des Mittelalters*, von HEINRICH PHILIPP CAPPE, p. 195, n° 891, et pl. XIII, n° 218.

(3) *Beschreibung der colnischen Münzen des Mittelalters*, von HEINRICH PHILIPP CAPPE, p. 199, n° 910.

par l'annexion définitive du comté de Looz à l'évêché (1366). Il fut troublé par de graves dissensions avec le tribunal des Vingt-Deux.

Jean d'Arckel mourut le 1<sup>er</sup> juillet 1378.

V<sup>te</sup> BAUDOUIN DE JONGHE.

---